

CAISSE CONGOLAISE D'AMORTISSEMENT  
Av. Cardinal Emile Biayenda – Centre-ville  
B.P. 2090  
Tél. (242) 06 820 76 92 & 05 718 71 80  
e-mail : [caissecca@gmail.com](mailto:caissecca@gmail.com)

Brazzaville, le 01 AOUT 2023

N° 0642 /MEF/CCA/DG

# NOTE D'INFORMATION

Dans le cadre du paiement de la première tranche d'indemnisation des victimes de l'accident ferroviaire de M'VOUNGOUTI survenu le 05 septembre 1991, il est demandé aux victimes et aux ayants droit de présenter à la Caisse Congolaise d'amortissement (CCA) munis des pièces suivantes :

## 1- BLESSES :

- Certificat médical datant de septembre 1991;
- Procuration ou tout autre document assimilable ou justificatif ;
- Carte nationale d'identité.

## 2- DECEDES :

- Jugement d'hérédité ;
- Acte notarié ou tout autre document assimilable ou justificatif ;
- Carte nationale d'identité pour les ayants droit.

Ces Pièces devront être déposées au guichet ouvert à cet effet dans les locaux de la CCA.

Le Directeur Général,

  
Théodore IKEMO.-